



Attestation prefectorale pour mineur entre hors rf

Par **sjk76**, le **10/11/2012** à **00:13**

Bonjour,rnJ'ai un titre de sejour mais mon enfant est entre en France hors procedure du regroupement familial(par ignorance de la loi francaise, il etait un tout bebe alors on a pense qu'il n'avait besoin d'aucun papier a part son passeport).rnJ'ai entendu qu'on peut demander une attestation a la prefecture prouvant que l'enfant est entre avec moi qui suis entree de maniere reguliere.rnJ'aimerais savoir si c'est facile de demander cette attestation a la prefecture.rnQuelles pieces elle pourraient me demander? Je pose cette question car actuellement bien que j'ai le permis de travailler, je suis au chomage.rnEst-ce que l'agent ne verra pas ma situation d'un mauvais oeil et cela ne risquerait pas de compromettre mon prochain renouvellement de la carte d'un anrnMerci de tous vos conseils.

Par **AlexanderVas95**, le **10/11/2012** à **14:35**

Bonjour,rnEffectivement être au chômage alors que vous devriez prendre en charge votre enfant pour une procédure de regroupement familiale, ce n'est pas très bien vu.rnSinon pour les papiers je ne comprends pas pourquoi vous ne demandez aps directement à la Préfecture? en sachant que les Préfectures sont différentes, une personnes peut vous dire que vous devriez fournir tel ou tel documents alors que la Préfecture risque de demander d'autres...

Par **sjk76**, le **13/11/2012** à **12:35**

AlexanderVas95, rn je ne saisis pas bien ce que vous avez voulu dire. rn Il me semble que vous vous contredisez dans vos propos. rn Vous dites que ma situation sans emploi pourrait etre mal percue, en meme temps, vous me demandez pourquoi je ne fais pas la demande du document en question directement a la prefecture et en plus (vous ne le devinez pas?), les exigences changent d'une prefecture a l'autre. rn rn Merci de m'eclairer un peu plus clairement svp.

Par **Nicole29**, le **13/11/2012 à 12:50**

Bonjour, rn Je pense que ce que Alexander95 voulait dire c'est qu'à la base (pour toutes les Préfectures), vous ne pouvez pas être au chômage et demander un regroupement familiale, étant donné que lors d'un regroupement familiale vous vous engagez à subvenir financièrement à la personne, alors que si vous êtes au chômage, vous ne percevez aucun salaire, sachant que les allocations ne sont pas considérées comme tel. rn Ensuite, comme Alexander95 le dit, chaque préfecture est différente, vous posez la question : rn rn "J'aimerais savoir si c'est facile de demander cette attestation a la prefecture. rn Quelles pieces elle pourraient me demander?" rn rn Et d'où la réponse, on ne peut pas vous fournir une liste détaillée car les préfectures procèdent différemment. De plus, ce sont des pièces confidentiels que vous ne devriez les obtenir qu'à votre préfecture sous forme de formulaire à remplir (normalement). rn rn Mais moi je voudrais savoir quel âge à votre enfant actuellement, et la date de son entrée en France?